Animation Contrat de Bassin Ouche

Rapport d'activité 2012

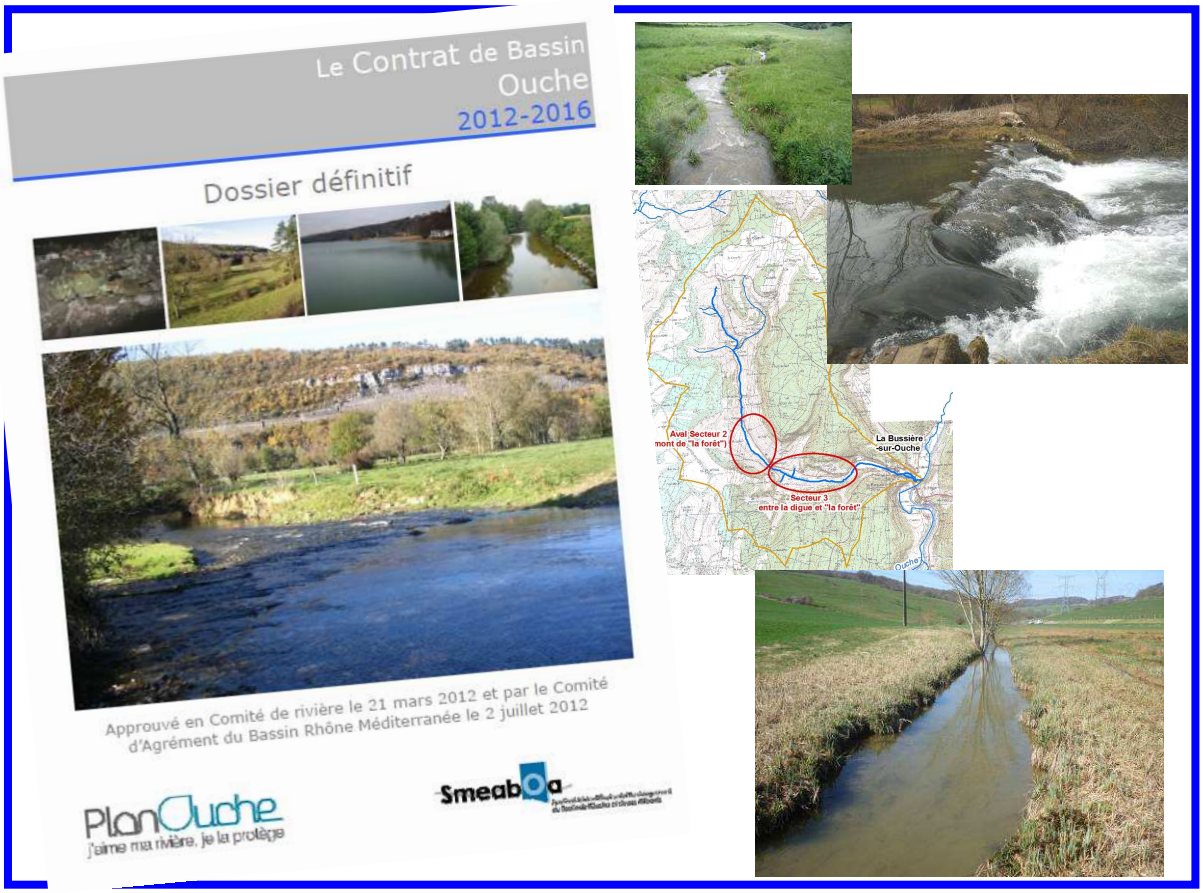

Smeaboa
Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents

40, avenue du Drapeau 21000 DIJON

ANIMATION CONTRAT DE BASSIN

1. Validation du contrat

Par délibération du 21 Novembre 2008, le conseil syndical du SMEABOA crée un poste de chargé de mission en vue de l'élaboration du Contrat de Rivière de l'Ouche.

L'année 2012 a été consacrée à la validation du projet de contrat de bassin Ouche : Le projet de contrat de bassin a été présenté en comité de rivière le 16 janvier 2012 et validé le 21 mars 2012 avec les corrections apportées.

Sa signature officielle a eu lieu le **29 novembre 2012**.

2. Actions « contrat » par thématique

2012 a également été consacrée au démarrage des premières actions du contrat (voir le tableau de bord ci-joint).

Les actions engagées en maitrise d'ouvrage du SMEABOA sont 2 études préalables :

- Gestion des crues à l'échelle du bassin versant (HYDRATEC)
- Faisabilité de la restauration de la continuité écologique de l'Ouche de Veuvey-sur-Ouche à Plombières (BURGEAP) et du Lac Kir (ARTELIA).

Ces points sont détaillés par suite.

2.1. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage

→ Fiches actions « I.2 Hydraulique canal », « I.3 étanchéité canal » et « I.3 réservoirs canal »

Les échanges avec VNF on débuté fin 2012. La démarche débutera par un programme d'instrumentation des prises d'eau, la connaissance des volumes entrants étant indispensable pour mieux connaître le bilan hydraulique du canal, affiner sa gestion et limiter les fuites là où elles sont préjudiciables à l'Ouche.
La création d'un schéma directeur de rétablissement de la capacité des réservoirs de stockage inscrite au contrat Ouche fait l'objet d'un accord cadre global entre VNF et inter-agences qui dépasse le champ d'action du SMEABOA.

→ Fiches actions « I.2 AEP », « I.3 réseaux AEP », « I.3 récupération des eaux » et « I.4 Débits réservés »

Ces actions dépendent de la volonté et du budget des collectivités gestionnaires de leurs captages et de leurs réseaux, et nécessite donc un démarchage et de la communication qui n'a pas démarré en 2012.
La détermination des débits réservés est faite uniquement pour les ouvrages en transversaux entre Veuvey et Dijon, dans le cadre de l'étude menée par le SMEABOA. Ils seront pris en compte lors de la révision des règlements d'eau. Au niveau des prélèvements AEP, la question sera abordé au fur et à mesure de la régularisation administrative des DUP de captage.

2.2. Gestion quantitative en période de hautes eaux

→ Fiche action « II.1 Aléas » : Régulation dynamique des crues et restauration du fonctionnement hydro-morphologique de la rivière

L'étude de gestion des crues a pour objectif de permettre la restauration physique de l'Ouche aval en éloignant les digues de protection contre les débordements (aujourd'hui situées sur berges) dans les zones de moindre enjeux. Cette action permettra de rendre à l'Ouche des espaces de mobilité pour sa restauration morphologique.

Pour rappel, cette étude se présente en 2 parties :

- Partie 1 : Proposition d'une stratégie de rétention dynamique sur la partie amont : la Vandenesse, le Suzon et l'Ouche jusqu'à Longvic.

- Partie 2 : Proposition d'une stratégie de restauration des champs d'inondation avec protection rapprochée des lieux habités en aval de l'agglomération dijonnaise : de Neuilly-lès-Dijon à Echenon.

Le comité de pilotage de lancement a eu lieu le 26 juin 2012. Le comité de pilotage de la première phase (sélection des sites en amont et première ébauche de scénario en aval) a eu lieu le 18 décembre 2012.

Grâce à la mise en place des PPRI de Plombières à Trouhans, le SMEABOA, qui accompagne la DDT sur cette démarche, a bénéficié à l'automne 2012, de l'ensemble des réunions publiques d'information pour écouter les habitants et aborder la question de gestion des crues étudiée dans le cadre du contrat de bassin pour la restauration physique :

- Dans l'ensemble, les communes sont assez ouvertes à la répartition des aléas à l'échelle du bassin sur les zones non vulnérables et certains riverains remettent même en cause les travaux d'endiguement ou le comblement des petits affluents par les agriculteurs empêchant le ressuyage des crues.

- Le bilan est en revanche relativement négatif à Varanges et Rouvres en Plaine, puisque les contraintes d'urbanisme liées au risque inondation sont très fortes. Sur ces communes, le souhait des riverains est de curer un peu plus l'Ouche et de changer le pont de Varanges pour un ouvrage sans piles permettant de mieux laisser passer les crues. Là-bas la question de la répartition des aléas n'a pas pu être exposée. Nous savons en revanche que les élus sont favorables à un champ d'expansion des crues entre Varanges et Genlis testé dans le cadre de notre étude.

  Malheureusement, les premiers essais montrent que l'enlèvement de la digue en rive gauche de l'Ouche à Varanges accentue fortement les inondations au-delà de Genlis, sur les communes de la Tille aval. En effet, la Tille se trouve plus basse que l'Ouche à ce niveau, elle concentre donc la majorité des écoulements qui ne retournent plus vers l'Ouche.

→ Fiche action « II.1 SDEP » : Elaborer un programme de travaux pour la rétention des eaux pluviales des réseaux séparatifs sur le territoire du Grand Dijon et mise en œuvre des travaux.

Pas d'émergence de projets communaux à l'heure actuelle.

→ Fiche action « II.2 Culture du risque » : Pose de repères de crues.

La possibilité de poser des repères de crues a été signalée lors des réunions publiques PPRI de 2012. L'action nécessite aujourd'hui de recueillir les engagements des communes pour une commande groupée.

2.3. Qualité des eaux

→ Fiche action « III.1 AAC » : Définition des aires d'alimentations de captages, diagnostic des activités et plan d'action associé.

Suivi des études des sources de Lusigny, Jeute et du puits d'Echenon.
Pas d'émergence d'études sur les captages ciblés par le contrat.

→ Fiche action « III.1 SDA GD » : Elaborer un programme de travaux sur la base du schéma directeur de l'agglomération dijonnaise et démarrer les travaux.

Le Grand Dijon se concentre aujourd'hui sur la réalisation des bassins de traitement des eaux pluviales issues des **réseaux unitaires**. Les travaux seront réalisés par itération jusqu'à atteinte du bon état des masses d'eau concernées (ouche aval).

→ Fiche action « III.1 SDA A38 » : Mise en place d'un SDA pour l'A38 avec suivi des réductions des pollutions en HAP.

Un programme de requalification environnementale et de sécurité est en cours de réflexion par la DREAL. Cette démarche concerne le traitement des eaux pluviales et également la continuité écologique.

→ Fiche action « III.1 SD » : Diagnostic des pollutions issues des activités industrielles et programme d'actions.

A la demande de l'Agence de l'eau, un état initial des toxiques présents dans l'Ouche, la Tille et la Vouge a été réalisé en interne et cartographié avec la localisation des zones industrielles sur le secteur Ouche-Tille-Vouge autour et en aval de l'agglomération dijonnaise. Cette analyse fait état de pollutions importantes sur les masses d'eaux de la plaine de Saône, imputables à la fois aux secteurs urbains (HAP), industriels et agricoles. En particulier, la présence récurrente des micropolluants industriels dans le milieu naturel justifie aujourd'hui la mise en place d'une **opération collective** (*recherche de l'origine des polluants par secteur d'activité, régularisation des autorisations de déversement par arrêtés municipaux, contrôle du respect des normes de rejets par la collectivité et accompagnement des entreprises sur les travaux de réduction des rejets*).

Cette première phase nécessaire à l'impulsion d'une opération collective pour la réduction des pollutions industrielles à l'échelle de l'agglomération a été finalisée début 2013 et portée à connaissance du service Eau et assainissement du Grand Dijon. Aujourd'hui, les résultats de la campagne initiale de recherche des substances dangereuses sur les deux principales STEP de l'agglomération sont attendus afin d'orienter les choix relatifs à cette thématique.

→ Fiche action « III.1 Désherbage communal » : Mise en place de plans de désherbage communaux.

Aucune commune n'a fait part de son souhait de s'engager dans cette démarche en 2012 dans le cadre du contrat de bassin. L'appel à candidature du Conseil régional de Bourgogne relayé par le SMEABOA n'a pas non plus recueilli d'engagement. L'élaboration des plans de désherbage communaux ne sera pas portée par le SMEABOA. L'action nécessite donc de la communication et le démarchage auprès des collectivités compétentes. Néanmoins, l'origine des pesticides présents sur l'amont (en faibles quantités) ou sur l'aval (forte pollution mais d'origine multiple) n'étant pas imputable directement au désherbage, le démarchage s'avère difficile, d'autant plus que cette action est loin d'être prioritaire pour les communes.

→ Fiche action « III.1 AB » : Sensibilisation à l'agriculture Biologique (AB) et accompagnement des agriculteurs à la conversion en Bio

Cette action est menée par le SEDARB[1] (forum, visites de fermes et de lycées, réunions captages…). Un bilan présenté en comité de pilotage le 21 mars 2013 fait état de 270 ha convertis en 2012 avec un

[1] Service d'Eco-Développement Agrobiologique et Rural de Bourgogne

nombre d'agriculteurs intéressés par des changements de pratiques en forte augmentation. Le sedarb constate également une diffusion des techniques AB vers le conventionnel (désherbage mixte, fertilisation organique, allongement de la rotation).

→ Fiches actions « III.1 Aires de lavage 1 », « III.1 Aires de lavage 2 » et « III.1 Désherbage agricole »

Le partenariat entre le SMEABOA et la Chambre d'Agriculture a été reconduit afin de prolonger en amont de Dijon les enquêtes après de agriculteurs pour la sécurisation des phases de manipulation des pesticides. Les investissements pour les aires de lavages de pulvérisateurs ont commencé sur l'Ouche aval. Par ailleurs, la chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs qui souhaitent une démonstration en vu de l'achat de matériel de désherbage mécanique.

→ Fiches actions « III.2 AC-1 », « III.2 AC-2 » et « III.2 DC » : assainissement collectif et décharges communales

Suivi des projets de réhabilitation de l'assainissement sur les collectivités prioritaires : aucune émergence de projets en 2012. Nécessité de démarchage.
Méconnaissance des projets de réhabilitation des décharges (suivi par le Conseil Général et l'Ademe Bourgogne).

→ Fiche action « III.2 Elevage » : Réduire l'impact des pratiques d'élevage en amont.

Une communication auprès du conseil syndicale de la Vandenesse a permis de recueillir l'adhésion des élus sur la démarche. Une première approche de terrain montre néanmoins que des arguments sont à établir pour convaincre les éleveurs de mettre en défens les cours d'eau et de restaurer la ripisylve. Il s'agira essentiellement de montrer le colmatage des sédiments. La campagne hydrobiologique en cours (menée par la fédération de pêche de Côte d'Or) permettra apporter des réponses qu'en aux espèces piscicoles présentes sur ce sous-bassin.

→ Fiches actions « III.4 Con-1 » et « III.4 Con-2 »

Le cahier des charges de la campagne d'étude hydrobiologique de 2013 réalisée par la fédération de pêche sur l'ensemble du bassin versant de l'Ouche a été établi en concertation avec le SMEABOA et en cohérence avec les principales actions du contrat et les campagnes réalisées par le Conseil Général.

2.4. Qualité des milieux

2.4.1. Restauration de la continuité écologique

Les objectifs de restauration de la continuité écologique du Contrat portent sur 12 ouvrages sur l'Ouche (11 de Pont d'Ouche à Plombières + le lac Kir) et 2 sur la Gironde.

→ Fiches actions « IV.2 Continuité Ouche »

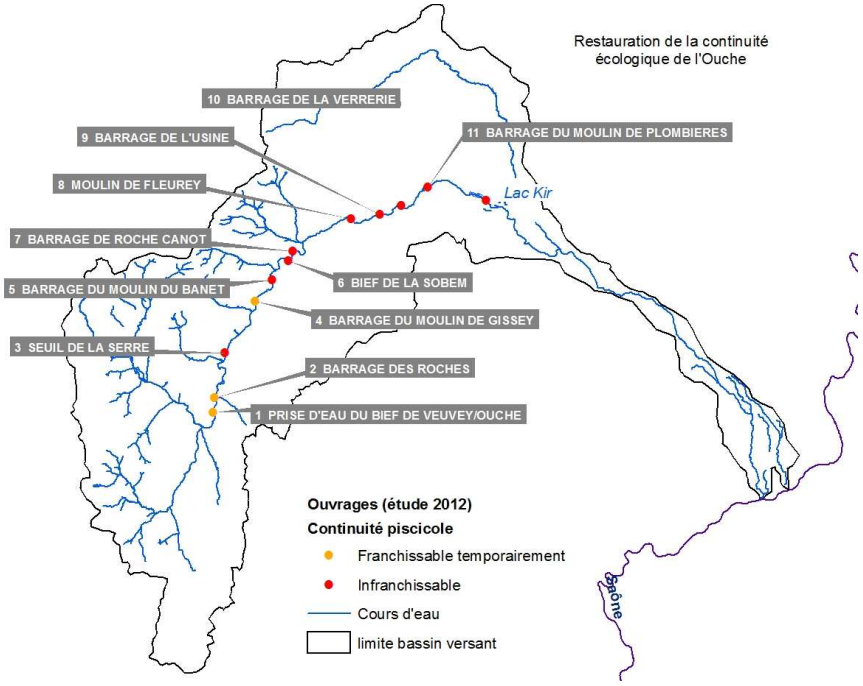

L'étude de faisabilité sur les ouvrages de l'Ouche s'achèvera en 2013. Le comité de pilotage de lancement a eu lieu le 4 mai 2012. Le comité de pilotage de la phase de diagnostic préalable et de définition des enjeux a eu lieu le 11 octobre 2012.

Point particulier :

A Saint Marie sur Ouche, un barrage concerné par l'étude en cours a cédé en juin 2012. Devant la volonté locale de restaurer cet ouvrage, le SMEABOA est confronté à une demande d'assistance à maitrise d'ouvrage pour des travaux devant assurer le maintien du pont communale qui est situé dans la zone de remous du barrage et le maintien du site de mise à l'eau des canoës pour l'association Ascka, dont l'activité a été reconnue d'intérêt communautaire par la CCVO.

Le SMEABOA étant maitre d'ouvrage de l'étude sur la continué a demandé au bureau d'étude BURGEAP de dimensionner un ouvrage dans le cadre des mesures compensatoires liées à l'arasement des barrages. Celui-ci surdimensionné au regard de la commande, a été retravaillé en interne afin de proposer un projet économiquement satisfaisant, répondant à l'ensemble des contraintes (niveau d'eau pour les cours de canoë, remontée piscicole, et descente des canoës).

→ Fiche action « IV.2 Continuité Gironde »

Les travaux sur la Gironde (réservoir biologique) concernent 2 ouvrages. Ces travaux doivent être réalisés en interne avec l'aide des ouvriers du château. Ils n'ont pas pu avoir lieu cet été (en raison de l'indisponibilité du propriétaire), ils sont donc reportés à 2013.

→ Fiches actions « IV.2 Lac Kir » et « IV.1 Dijon »

L'étude de faisabilité sur la restauration de la continuité écologique au niveau du lac Kir s'achèvera en 2013. Le comité de pilotage de lancement a eu lieu le 20 avril 2012. Le comité de pilotage de la phase de diagnostic préalable et de définition des enjeux a eu lieu le 18 octobre 2012, le retard étant lié à la prise en main du modèle hydraulique du lac.

Le comité de pilotage s'oriente vers la solution de la rivière de contournement.
Une étude complémentaire sera nécessaire pour déterminer le risque de la réduction (voir de la suppression en étiage sévère) de l'alimentation du lac par l'Ouche au profit de la rivière de

contournement sur la qualité des eaux de baignade de la plage. Un impact négatif avéré serait en effet rédhibitoire pour le projet.

A noter que cette étude a mis en exergue le faite que la restauration de l'Ouche dans sa traversée de Dijon (initialement programmée pour 2013) est complètement dépendante du projet de restauration du transit sédimentaire bloqué par le lac. Ainsi, il ne serait pas judicieux pour l'Ouche d'élaborer une un programme de travaux alors que le transit sédimentaire rétablit pourrait changer toute la granulométrie dans Dijon. Cette opération est donc reportée.

→ Fiche action « IV.2 Continuité Arvo »

Un diagnostic terrain mené en 2012 a permis de définir l'ensemble des ouvrages infranchissables ou potentiellement infranchissables et de constater que la reconnexion de cet affluent est assez complexe.

La connaissance de la population en place sur l'amont du cours d'eau (grâce aux pêches prévues en 2013) permettra de mieux statuer sur le gain lié à la reconnexion de cet affluent de l'Ouche et de prendre une décision sur la suite de la démarche.

2.4.2. Stratégie d'action sur les zones humides

→ Fiches actions « IV.2 ZH »

L'inventaire des zones humides du bassin versant de l'Ouche est pris en charge par le Conservatoire des Espaces Naturels Bourguignons (CENB) et sera achevé en 2013.

Il s'est voulu participatif avec 3 réunions organisées d'amont en aval (Bligny sur Ouche le 22 avril, Grenant-les-Sombernon le 9 octobre et Fauverney le 26 novembre) pour interroger les élus sur leur connaissance des zones humides. Ceci afin de compléter au mieux le pré-inventaire qui avait été réalisé grâce à la photo interprétation.

→ Fiche action « IV.2 Biodiversité canal »

Un inventaire de la biodiversité liée au canal a été réalisé par la région en partenariat avec l'université de Bourgogne. La synthèse devrait être diffusée en 2013.

→ Fiche action « IV.2 Ecrevisses » : Préservation de l'écrevisse à pattes blanches

La localisation des linéaires amont-aval des populations inventoriées sur l'Ouche est prévue pour 2013, par la Société d'Histoire Naturelle d'Auntun.

→ Fiche action « IV.2 Mares »

Le CENB a lancé en 2012 un appel à projet sur 42 communes du bassin de l'Ouche (territoire de l'Auxois). 24 communes ont répondu sur lesquelles 10 communes sont prêtes à engager des actions ou ont déjà un projet défini sur 12 mares. L'enquête a été relancée début 2013 pour compléter les réponses. La phase de terrain est prévue pour 2013.

→ Fiche action « IV.2 Morpho affluents » : Restaurer la qualité physique des têtes de bassin

Cette action concerne les bassins du Chamban, de la Vandenesse et de l'Arvo. L'élaboration des programmes de travaux est suspendue aux inventaires piscicoles afin d'orienter correctement les actions en fonction du gain écologique.

Pour l'instant, un projet de recharge sédimentaire est envisagé sur le ruisseau de Commarin (affluent Vandenesse) très incisé et pourrait être pris en charge par le syndicat hydraulique de la Vandenesse. Sur l'Arvo, seule la restauration de la ripisylve est envisagée dans l'attente des inventaires piscicoles.

3. Autres actions

- Geline

Un travail a été mené en 2012 sur la Geline (en collaboration avec le technicien de rivière) suite à une demande locale concernant un problème d'envasement en aval.

Cette sollicitation a été l'occasion de proposer aux élus locaux l'ensemble des solutions pouvant réduire l'apport de fines par le ruissellement des terres agricoles (plantation de haies, restauration d'une zone humide et restauration du gabarit du cours d'eau). Le projet devra être proposé en 2013.

- Synthèse données qualité par masses d'eau et cartographie

- Mise à jour site internet

- Suivi des démarches SAGE Ouche, RNR Val-Suzon, SRCE (schéma régional de cohérence écologique)

- Suivi de projets étudiants (M1 BOP) :

- ⇨ Création d'une roselière sur la rive ouest du lac Kir
- ⇨ Elaboration de fiches descriptives et biblio sur la présence de 4 espèces envahissantes présentes sur le bassin de l'Ouche (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Buddléia de David et Ecrevisse Américaine.